



Communiqué de presse

25 mars 2014

- La CSD auditionnée par le Président de la mission parlementaire Ecotaxe -

La CSD, représentée par son Président Yannick Collen, son Conseiller national chargé du dossier écotaxe, Philippe L'Herrou et sa Déléguée Générale, Laurence Lechaptois, a été reçue le 20 mars dernier par le Président de la mission parlementaire Ecotaxe, Monsieur Chanteguet.

Par un discours ferme et responsable, le Président de la Chambre Syndicale du Déménagement a insisté sur les difficultés économiques auxquelles font face quotidiennement les entreprises de notre secteur, rendant toute nouvelle taxe insupportable.

Cependant, le Président de la mission parlementaire n'a cessé de répéter que « l'écotaxe devrait s'appliquer au plus tard fin 2014 ». Ce dernier devrait rendre son rapport fin avril, afin de permettre au gouvernement de prendre les dispositions qu'il jugera utiles.

Trois aménagements seraient notamment proposés dans ce rapport :

- Mise en place d'une période « à blanc » d'au minimum 4 mois ;
- Application d'une franchise kilométrique mensuelle ;
- Affectation d'une part de la recette de l'écotaxe à un fonds d'aide aux entreprises pour le renouvellement partiel de leur parc routier.

En outre, dans le secteur du déménagement, le système de majoration pourrait être simplifié par son application sur 80 % du prix de la prestation.

« Nous aurions bien évidemment souhaité obtenir une dérogation pour la Profession, mais ce n'a pas été le cas... En revanche, nous avons apprécié la volonté affichée de la mission parlementaire de trouver des solutions, grâce à des aménagements permettant de rendre l'écotaxe la moins contraignante possible pour notre Branche », a déclaré Yannick Collen au sortir de l'entretien.

En tout état de cause, la décision finale appartiendra au gouvernement.

Contact presse

Varùna LUTKUS - 01 49 88 24 30 / 06 80 06 33 29
communication@csdemenagement.fr

A propos de la Chambre Syndicale du Déménagement

Crée en 1890, la Chambre Syndicale du Déménagement est l'organisation professionnelle en France représentative des métiers de la mobilité : le déménagement des particuliers et des collaborateurs, le déménagement international, la relocation, le transfert d'entreprises et de collectivités, le garde-meubles, le self stockage et l'archivage. Notre syndicat de défense des entreprises françaises de déménagement et activités connexes est l'organisation leader du secteur, reconnue par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Véritable porte-parole de la Profession se mobilisant pour défendre les intérêts de tous ses adhérents, elle représente 750 entreprises, soit les deux tiers du secteur. La CSD est par ailleurs membre de la FNTR, de la CGPME et de FEDEMAC (*fédération européenne des professionnels du déménagement*).

www.csdemenagement.fr, le site institutionnel de la CSD

www.demenager-pratique.com, le site de la CSD dédié au grand public